

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-157

SERVICE DE VALORISATION DES
EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE
STATION D'ÉPURATION

DECISION MODIFICATIVE N° 1

NOTA : le Maire certifie que la
convocation du conseil municipal a été
faite et affichée le 27 novembre 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi
cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-
Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par
Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme
Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max Nagès,
Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme
Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme
Paméla Trécassee par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17h12 (affaire n° 2023-154).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Excusés : Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**SERVICE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION**

DECISION MODIFICATIVE N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 novembre 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 1 (DM 1), du Service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), votée par chapitre ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la DM 1 à 25 000,00 € en section de fonctionnement (pas de modification en investissement) ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la DM 1 à 35 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**SERVICE DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la Décision Modificative n°1 (DM 1) du service de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE).

■ En section de fonctionnement

Avant la DM 1, le budget s'équilibre à 10 240,00 €.

La DM 1 enregistre des recettes exceptionnelles à hauteur de 25 000 €, affectées sur les chapitres « 011 – charges à caractère général » et « 67 – charges exceptionnelles ».

La section s'équilibre ainsi à 35 240,00 € après le budget supplémentaire.

■ En section d'investissement

Avant la DM 1, le budget s'équilibre à 401 193,03 €.

Il n'y a aucune modification effectuée lors de la DM1.

Après la DM 1, la section d'investissement s'équilibre toujours au même montant.

■ Le conseil municipal est appelé :

- à se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Service Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), votée par chapitre ;
- à arrêter l'équilibre de la DM1 à 25 000,00 € en section de fonctionnement (pas de modification en investissement) ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après DM 1 à 35 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;
- à autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.



DECISION MODIFICATIVE N°1

SERVICE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION

Annexe au rapport de lecture

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
Opérations réelles			
77 – Produits exceptionnels		25 000,00	25 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>0,00</i>	<i>25 000,00</i>	<i>25 000,00</i>
002 – Excédent de fonctionnement 2022 reporté	10 240,00	0,00	10 240,00
TOTAL RECETTES	10 240,00	25 000,00	35 240,00

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général	5 000,000	15 000,00	20 000,00
67 – Charges exceptionnelles	5 240,00	10 000,000	15 240,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>10 240,00</i>	<i>25 000,00</i>	<i>35 240,00</i>
TOTAL DEPENSES	10 240,00	25 000,00	35 240,00

- En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées et après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>			
13 – Subventions d'investissement	329 850,00	0,00	329 850,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>329 850,00</i>	<i>0,00</i>	<i>329 850,00</i>
002 – Excédent d'investissement 2022 reporté	71 343,03		71 343,03
TOTAL RECETTES	401 193,03	0,00	401 193,03

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES		
	Avant DM 1	DM 1	Total Budget
<i>Opérations réelles</i>			
20 – Immobilisations incorporelles	401 193,03		401 193,03
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>401 193,03</i>	<i>0,00</i>	<i>401 193,03</i>
TOTAL DEPENSES	401 193,03	0,00	401 193,03

La section d'investissement s'équilibre à 401 193,03 € après la DM 1. Les recettes sont composées de la subvention d'équipement de la Ville.

Ces recettes servent à financer principalement les études de maîtrise d'œuvre sur la réutilisation des eaux usées.